

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BioMatera inc.	21 août 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Ontario
Capital MLB inc.	25 août 2008	Québec
Corporation Mondiale GSE	25 août 2008	Québec
Exploration Azimut Inc.	26 août 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Exploration Oroplata Inc.	21 août 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Ontario
CFI Trust	26 août 2008	Ontario
Keyera Facilities Income Fund	22 août 2008	Alberta
MagMinerals Potash Corp.	26 août 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Mavrix Explore 2008 – II FT Limited Partnership	25 août 2008	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds équilibré des professionnels	20 août 2008	Québec
Fonds équilibré-croissance des professionnels		
Fonds d'obligations des professionnels		
Fonds à court terme des professionnels		
Fonds d'actions canadiennes des professionnels		
Fonds de dividendes des professionnels		
Fonds global d'actions des professionnels		
Fonds indiciel américain des professionnels		
Fonds d'actions Europe des professionnels		
Fonds d'actions Asie des professionnels		
Fonds d'actions de pays émergents des professionnels		
(parts)		
Gaz Métro inc.	22 août 2008	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
BMG BullionFund	26 août 2008	Ontario
Fonds Acuity Fonds d'actions canadiennes Acuity Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity Fonds de ressources naturelles Acuity Fonds d'actions environnement sain Acuity Fonds d'actions canadiennes pur Acuity Fonds mondial d'actions Acuity Fonds mondial d'actions Acuity (devises neutres) Fonds d'actions EAEO Acuity Fonds équilibré canadien Acuity Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity Fonds de fiducie de revenu Acuity Fonds de revenu et de croissance Acuity Fonds de revenu élevé Acuity Fonds de dividendes Acuity Fonds de revenu fixe Acuity Fonds mondial de revenu élevé Acuity Fonds mondial de revenu élevé Acuity (devises neutres) Fonds mondial de dividendes Acuity Fonds mondial de dividendes Acuity (devises neutres) Fonds marché monétaire Acuity Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity Fonds mondial d'actions valeurs sociales	27 août 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Acuity Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity Portefeuille mondial Alpha Portefeuille croissance Alpha Portefeuille équilibré Alpha Portefeuille valeurs sociales Alpha Portefeuille de revenu Alpha Catégorie de société Acuity Ltée : Catégorie de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity Catégorie d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity Catégorie de ressources naturelles Acuity Catégorie de revenu élevé Acuity Catégorie d'actions canadiennes Acuity Catégorie mondiale de dividendes Acuity Catégorie de revenu à court terme Acuity		
Fonds mutuels Sceptre Fonds de revenu et de croissance Sceptre Fonds d'obligations Sceptre Fonds de revenu élevé Sceptre Fonds d'actions canadiennes Sceptre Fonds d'actions de croissance Sceptre Fonds d'actions américaines Sceptre Fonds d'actions internationales Sceptre Fonds d'actions mondiales Sceptre Fonds du marché monétaire Sceptre Fonds d'actions canadiennes à forte capitalisation Sceptre	25 août 2008	Ontario
Groupe de Fonds Sentry Select Fonds équilibré Sentry Select Fonds de croissance énergétique canadien Sentry Select Fonds de revenu canadien Sentry Select Fonds diversifié à rendement global Sentry	21 août 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Select Fonds de dividendes Sentry Select Fonds à petite capitalisation mondial Sentry Select Fonds de valeur mondial Sentry Select Fonds de croissance et de revenu Sentry Select Fonds du marché monétaire Sentry Select Fonds de croissance de métaux précieux Sentry Select Fonds de placement immobilier Sentry Select Fonds de revenu à petite capitalisation Sentry Select		
New Flyer Industries Canada ULC New Flyers Industries Inc.	22 août 2008	Ontario
Portefeuille Privés RBC Portefeuille privé de revenu à court terme RBC Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC Portefeuille privé de revenu RBC Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC Portefeuille privé de sociétés canadiennes	22 août 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC		
Portefeuille privé de valeur américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC		
Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions internationales RBC		
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC		
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC		
Portefeuille privé d'actions européennes RBC		
Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC		
Portefeuille mondial privé de croissance de dividendes RBC		
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC		
Union Gas Limited	22 août 2008	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds américain de valeur Gestion des capitaux London	21 août 2008	Ontario
Fonds Saxon	21 août 2008	Ontario
Fonds du marché monétaire Saxon		
Fonds d'obligations Saxon		
Fonds équilibré Saxon		
Fonds à revenu élevé Saxon		
Fonds d'actions Saxon		
Sociétés à petite capitalisation Saxon		
Fonds de sociétés à microcapitalisation Saxon		
Fonds d'actions américaines Saxon		
Fonds de sociétés américaines à petite capitalisation Saxon		
Fonds d'actions internationales Saxon		
Croissance mondiale Saxon		
Fonds de sociétés mondiales à petite capitalisation Saxon		
Groupe de Fonds Sentry Sélect	21 août 2008	Ontario
Catégorie équilibrée Sentry Select		
Catégorie de croissance énergétique canadienne Sentry Select		
Catégorie de revenu canadien Sentry Select		
Catégorie de ressources canadiennes Sentry Select		
Catégorie du domaine minier Sentry Select		
Catégorie du marché monétaire Sentry Select		
Catégorie de croissance de métaux précieux Sentry Select		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC	Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
1263343 Alberta Inc.	2008-07-31	5 081 500 reçus de souscription	5 081 500 \$	6 71	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC / Hors QC		
6550568 Canada Inc.	2008-07-17	4 607 213 reçus de souscription	55 286 556 \$	40	487	2.3 / 2.5
Annidis Health Systems Corp.	2008-07-22	312 500 unités	150 000 \$	2	7	2.3
Arctic Star Diamond Corp.	2008-08-05	9 070 000 unités accréditatives	907 000 \$	1	14	2.3 / 2.5
Banque Royale du Canada	2008-08-11 et 2008-08-13	billets	7 045 020 \$	2	2	2.3
Corporation Minière Golden Share	2008-08-14	25 000 actions ordinaires	3 750 \$	1		2.13
Cuadrilla Resources Corp.	2008-07-30	3 996 267 actions ordinaires	2 397 760,40 \$	1	106	2.3
Enbridge Gas New Brunswick Limited Partnership	2008-07-31	3 787 unités	3 900 610 \$	5	22	2.3 / 2.10
Fonds Immobilier Redbourne II Inc.	2008-07-03	5 actions ordinaires catégorie A	5 000 \$	5		2.3
Fox Resources Ltd.	2008-08-14	700 000 actions ordinaires et 450 000 actions ordinaires accréditatives	390 000 \$	1	70	2.3 / 2.5
Fronsac Capital inc.	2008-08-05	4 000 000 d'actions ordinaires	1 000 000 \$	13	0	2.3 / 2.5
Fronsac Capital inc.	2008-08-05	4 000 000 d'actions ordinaires	1 000 000 \$	5	0	2.30

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-07-28 au 2008-08-01	billets	8 402 733,13 \$	2	22	2.3 / 2.10
InfraReDx, Inc.	2008-07-30	2 205 839 actions privilégiées de catégorie C-1	4 055 402,43 \$	1	10	2.3
Kolombo Technologies Itée	2008-05-07	2 579 000 bons de souscription		48	0	2.30
Ona Energy Inc.	2008-05-28	10 665 566 unités	6 399 339,60 \$	12	32	2.3 / 2.5
Petrohawk Energy Corporation	2008-08-11	3 310 000 actions ordinaires	98 638 000 \$	1	5	2.3
Prince of Wales Development Corporation	2008-08-07	1 764 actions ordinaires catégorie A	176,40 \$	2	4	2.3 / 2.9
Progressive Energy Partners, LLC #3	2008-07-18, 2007-08-03, 2007-08-15, 2007-08-24, 2007-08-28, 2007-09-07, 2007-09-13, 2007-09-18	« <i>limited liability company interest</i> »	175 000 \$	1	7	2.3
Progressive Energy Partners, LLC #4	2007-10-18, 2007-10-25, 2007-10-29, 2007-11-20, 2007-11-30, 2008-02-15, 2008-03-05, 2008-03-18, 2008-04-17, 2008-06-30	« <i>limited liability company interest</i> »	412 500 \$	1	12	2.3
Ressources Abitex Inc.	2008-07-29	2 727 500 reçus de souscription	1 636 500 \$	43	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Ressources Abitex Inc.	2008-08-12	378 500 reçus de souscription	227 100 \$	9	0	2.3
Ressources Robex Inc.	2008-08-14	déventures et 500 000 bons de souscription	100 000 \$	1		2.3
Sitefinders Capital 9 Corporation	2008-08-07	1 764 obligations	176 400 \$	2	4	2.3 / 2.9
Walton AZ Picacho 3 Investment Corporation	2008-08-15	34 576 actions ordinaires	345 760 \$	1	19	2.3 / 2.9

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
A&Q Alternative Solution Index Certificates Maturing 30 June 2015	2008-07-23 et 2008-07-29	Unités	1 088 938,82 \$	1	5	2.3
Claymore Global Agriculture ETF	2008-05-30, 2008-06-09, 2008-06-10 et 2008-06-23	3 400 actions	92 151,64 \$	2	0	2.3
Energy Select Sector SPDR	2008-06-06	50 000 actions	4 481 804,95 \$	1	0	2.3
FIER Montestrie Capital, société en commandite	2008-08-18	2 186 250 parts	2 186 250 \$	3	0	2.3, 2.5
Fonds de rendement Newport	2008-08-06, 2008-08-07, 2008-08-12, 2008-08-13 et 2008-08-14	3 445,122 parts	411 000 \$	1	23	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds immobilier mondial Sentry Select	2008-06-18, 2008-06-20 et 2008-06-23	2 000 actions	17 402,34 \$	2	0	2.3
Horizons Betapro Nymex Crude	2008-06-18, 2008-06-20, 2008-06-24, 2008-06-25 et 2008-06-26	250 000 actions	1 906 339,40 \$	1	0	2.3
Horizons Betapro S&P Bull A	2008-06-20	1 800 actions	62 298,52 \$	2	0	2.3
iPath MSCI India Index ETN	2008-06-02 et 2008-06-04	14 000 actions	923 317,10 \$	1	0	2.3
iShares 100 % Hedged to CAD I	2008-06-17	1 000 actions	24 475,04 \$	2	0	2.3
iShares CDN S&P TSX Cap Mate	2008-06-09 et 2008-06-10	1 600 actions	71 443,46 \$.	2	0	2.3
iShares Comex Gold Trust	2008-05-30 au 2008-06-25	7 206 actions	643 173,91 \$	2	0	2.3
iShares DJ US Real Estate	2008-06-09 et 2008-06-27	440 300 actions	28 794 421,74 \$	1	0	2.3
iShares FTSE Xinhua China 25	2008-06-04, 2008-06-09, 2008-06-10 et 2008-06-12	5 900 actions	849 226,72 \$	1	0	2.3
iShares Lehman 1-3YR TRS Bond Fund	2008-06-19	36 800 actions	3 084 617,31 \$	1	0	2.3
iShares Lehman 20+ YR Treas	2008-05-29, 2008-06-02, 2008-06-04 et 2008-06-06	158 400 actions	14 574 258,04 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
iShares MSCI Australia	2008-06-09	25 500 actions	727 778,50 \$	1	0	2.3
iShares MSCI Brazil	2008-06-12	2 200 actions	204 553,09 \$	1	0	2.3
iShares MSCI EAFE Index Fund	2008-06-03 et 2008-06-23	126 450 actions	9 741 520,28 \$	2	0	2.3
iShares MSCI Emerging Mkt In	2008-06-02 au 2008-06-19	970 900 actions	143 012 440,44 \$	2	0	2.3
iShares MSCI Mexico	2008-06-09 et 2008-06-12	29 400 actions	1 812 688,16 \$	1	0	2.3
iShares MSCI Singapore	2008-06-04	7 500 actions	102 264,47 \$	1	0	2.3
iShares MSCI South Korea	2008-06-04	1 700 actions	101 725,45 \$	1	0	2.3
iShares S&P GLBL Finl Sector	2008-06-02	400 actions	28 911,63 \$	2	0	2.3
iShares S&P Small Cap 600	2008-06-03	12 000 actions	792 781,11 \$	1	0	2.3
Newport Strategic Yield Fund Limited Partnership	2008-07-31	43 000 parts	479 510,21 \$	1	16	2.3
SPDR Trust, Series 1	2008-06-02 au 2008-06-13	370 800 actions	51 420 355,33 \$	2	0	2.3
Ultrashort QQQ Proshares	2008-06-24	1 390 actions	60 139,54 \$	1	0	2.3
Ultrashort S&P 500 Proshares	2008-06-24	1 060 actions	69 389,13 \$	1	0	2.3
United States Oil Fund LP	2008-06-05, 2008-06-06 et 2008-06-12	11 950 actions	1 306 139,03 \$	1	0	2,3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **easyhome Ltd. et Insta-Rent Inc.**

Vu la demande présentée par easyhome Ltd. (« easyhome ») et Insta-Rent Inc. (« Insta-Rent ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 août 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 29 juillet 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 30 juillet au 22 août 2008 inclusivement.

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation d'établir une version française de l'offre et de la note d'information à être déposées le ou vers le 18 août 2008 dans le cadre d'une offre publique d'achat (l'« offre ») visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Insta-Rent ainsi que de la circulaire du conseil d'administration d'Insta-Rent et des documents afférents à l'offre (les « documents d'offre ») (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. en date du 12 août 2008, il y avait 19 684 373 actions ordinaires émises et en circulation d'Insta-Rent, lesquelles sont inscrites et se transigent à la Bourse de croissance TSX;
2. dans le cadre de l'offre, easyhome se propose d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Insta-Rent;
3. Insta-Rent compte un total de 57 porteurs véritables d'actions ordinaires émises et en circulation dont l'adresse est située au Québec, lesquels détiennent collectivement 139 030 actions ordinaires, représentant environ 0,71 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Insta-Rent;

vu les déclarations faites par easyhome et Insta-Rent.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. les porteurs d'actions ordinaires d'Insta-Rent visées par l'offre qui résident au Québec recevront en même temps que les documents d'offre en version anglaise, un sommaire en français des modalités de chacun des documents d'offre, lesquels seront également déposés sur SEDAR auprès de l'Autorité;
2. dans l'éventualité d'un changement aux documents d'offre ou d'une modification relative à l'offre effectué conformément au *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, l'avis de changement ou de modification devra faire l'objet d'un résumé en français, lequel sera transmis aux porteurs d'actions ordinaires d'Insta-Rent visées par l'offre qui résident au Québec simultanément à l'envoi de la version anglaise de l'avis de changement ou de modification transmis à tous les porteurs et sera déposé également sur SEDAR auprès de l'Autorité.

Fait à Montréal, le 14 août 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0048

### **MagMinerals potash Corp.**

Vu la demande présentée par MagMinerals Potash Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 août 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 29 juillet 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 30 juillet au 22 août 2008 inclusivement;

vu les termes définis suivants:

« prospectus » : prospectus de l'émetteur relativement à un premier appel public à l'épargne;

« rapport technique » : le rapport technique daté du 13 août 2008 intitulé « *Reserve Estimate For MagMinerals Mengo Permit Area, Kouilou Region, Republic of Congo* »;

vu la demande visant à obtenir une dispense permanente de l'obligation d'établir une version française du rapport technique qui sera intégré par renvoi au prospectus (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes:

1. l'émetteur entend déposer le prospectus le ou vers le 25 août 2008;
2. le rapport technique sera intégré par renvoi au prospectus, tant dans sa forme provisoire que définitive;
3. tout document intégré par renvoi à un prospectus fait partie intégrante de celui-ci et, en vertu de l'article 40.1 de la Loi, ce document doit être établi en français ou en français et en anglais;
4. le rapport technique n'est pas un document normalement intégré par renvoi à un prospectus et son intégration n'a été dictée que par des motifs de convenance et de clarté afin de compléter le prospectus;
5. le prospectus, qui sera traduit en français, contient les informations requises par la Loi ainsi qu'un résumé du rapport technique;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.



Fait à Montréal, le 22 août 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0049

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».